



COMMUNE DE PETITE ILE CHARTRE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

PROGRAMME D' ACTIONS

– octobre 2011 –



Charte de Développement Agricole de PETITE ILE

Programme d'Actions

Protéger le foncier agricole et maintenir le potentiel productif

1	Mise en œuvre des outils de protection et de gestion du foncier agricole	Commune	p.3
2	Observatoire des transactions foncières et des divisions parcellaires	SAFER	p.5
3	Reconquête agricole des friches et des zones sous-exploitées	SAFER	p.7

Améliorer la viabilité des exploitations

4	Pré-transmission des exploitations agricoles	ASP	p.9
5	Améliorer les conditions d'emploi de la main d'œuvre agricole	Ch. Agri	p.11

Améliorer les conditions techniques de production

6	Gestion raisonnée sur le périmètre actuel et extension du périmètre irrigué	Ch. Agri	p.13
7	Améliorer les chemins ruraux	Commune	p.16
8	Accompagner le développement de l'élevage	Ch. Agri	p.18
9	Développer la mécanisation de la coupe de la canne à sucre	Ch. Agri	p.20
10	Favoriser la replantation des vergers d'agrumes	Ch. Agri	p.22

Améliorer l'impact environnemental de l'activité agricole

11	Favoriser le développement des modes de production durable : agriculture raisonnée, intégrée, biologique	Ch. Agri	p.24
12	Organiser et préparer les collectes des déchets non organiques des exploitations agricoles	Ch. Agri	p.27
13	Valorisation des déchets organiques des exploitations et autres / Promotion de la fertilisation organique	Ch. Agri	p.29
14	Développer la protection agro-écologique des cultures	Ch. Agri	p.31

Soutenir l'organisation des filières et valoriser les produits agricoles

15	Appuyer la création de groupements en maraîchage et en arboriculture	Ch. Agri	p.33
16	Développer des solutions de transformation agroalimentaire	Ch. Agri	p.35
17	Améliorer l'écoulement des productions petite iloise	Ch. Agri	p.37

Affirmer l'identité rurale et touristique de Petite Ile

18	Promotion de l'agriculture petite iloise	Commune	p.39
19	Développer une stratégie agro-touristique globale	Commune	p.41

Mise en œuvre des outils de protection et de maîtrise du foncier agricole	1
--	----------

Enjeux	Protéger le foncier agricole et maintenir le potentiel productif
Pilote	Commune de Petite Ile
Partenaires	DAAF, Conseil Général, Chambre d’Agriculture, SAFER, Parc National Réunion, Syndicat du Sucre

Objectifs :

- > Contrôler le mitage en zone agricole et afficher la vocation agricole de ces terres, améliorer la mobilité foncière, favoriser le remembrement.
- > Définir les zones agricoles protégées par le zonage agricole de long terme (ZALT) : éléments à intégrer au PLU de Petite Ile, en se basant sur le diagnostic et les cartes de synthèse de l’étude.
- > Développer le recours aux autres outils réglementaires de protection du foncier agricole : droit de préemption SAFER, Procédure Terres Incultes, Périmètre d’intervention en faveur des espaces agricoles et naturels périurbains, principe de réciprocité et d’antériorité (pour les bâtiments, pour les surfaces d’épandage).
- > Inscrire le principe de compensation des pertes agricoles lors de tout nouveau projet d’aménagement. Il s’agira de compenser la perte de ces terres et de leur capacité de production par des moyens techniques, sociaux, environnementaux, économiques et financiers (enlèvement d’andins, amélioration foncière, épierrage pour la mécanisation, valoriser les terres en friches...).

Descriptif :

- > Pour tout projet public impactant la sole agricole (zonage, règlement), concertation à l’initiative du MO du projet : réunion d’échanges avec tous les partenaires (Commune, la Préfecture, la DEAL, la Chambre d’Agriculture, le Syndicat du Sucre, le Conseil Général, la SAFER...) au démarrage du projet → discussion sur les fonciers potentiels afin de limiter les impacts des projets et d’étudier toutes autres possibilités.
- > Etudier la mise en place d’une ou des ZAP (Zones Agricoles Protégées) afin d’asseoir réglementairement et dans la durée leur protection, pour donner une lisibilité agricole de long terme sur cet espace (Loi d’Orientation agricole, loi n°99-574, Code rural, articles R.112-1-4 à R.112-1-10.) Cela permettra de limiter la spéculation foncière et d’éviter le mitage.
- > Intégrer les éléments du ZALT au Plan Local d’Urbanisme de la commune, mettre en œuvre et suivre le programme d’action défini par la Charte Communale de Développement Agricole.
- > Travailler en collaboration avec la SAFER pour la protection de la vocation agricole des parcelles ; étudier la signature d’un observatoire des transactions foncières et des divisions parcellaires entre la commune et la SAFER (voir fiche action N°2) ; appliquer le droit de préemption de la SAFER sur les terres agricoles ; limiter la spéculation foncière par ce soutien aux dynamiques agricoles.
- > Mettre en place un comité de lutte contre le mitage. Il réunirait la Commune, la DAAF, la DEAL, la Chambre d’Agriculture, la SAFER et les services de la sous-préfecture. Il aurait pour rôle de repérer précocement les chantiers de construction en infraction, et dans ce cas de mettre en œuvre rapidement une procédure. La fréquence serait d’une réunion annuelle (avec possibilité de réunions

supplémentaires selon les besoins)

Estimation du coût :

Temps de travail nécessaire à l'élaboration de ces mesures, et à une phase de communication sur les décisions prises

Mode de financement

Faisabilité

- Volonté de faire de la Charte un document cadre pour la protection de l'agriculture
- Volonté de tous les partenaires de participer à la mise en œuvre de cette action

Planification

Phases	Utilisation de la gamme d'outils réglementaires de protection et de gestion du foncier agricole
Objectifs	Coordination des actions de protection du foncier agricole
Echéances	Durée de la Charte
Indicateurs	Éléments du diagnostic et du ZALT intégrés au PLU Principe de réciprocité et d'antériorité inscrit au PLU

Observatoire des transactions foncières et des divisions parcellaires

2

Enjeux	Protéger le foncier agricole et maintenir le potentiel productif
Pilote	SAFER
Partenaires	Commune

Objectifs :

- > Connaître et analyser les mouvements fonciers sur les différents secteurs géographiques de la commune, afin de mener une politique de gestion et d'aménagement équilibré de l'espace
- > Mettre en place un système de porter à connaissance de la SAFER à la commune, concernant les transactions de biens à vocation agricole et naturelle :
 - Connaître le prix des terres, la typologie des vendeurs et des acquéreurs
 - Appréhender les changements possibles d'utilisation des sols
 - Connaître en temps réel sur l'ensemble de la commune toutes les mutations à titre onéreux.

Descriptif :

- > Observatoire foncier :
 - Transmission d'informations sur les ventes, notifiées à la SAFER sur le territoire de la commune
 - Analyse sous les aspects quantitatifs et qualitatifs des mouvements fonciers constatés lors de l'année écoulée concernant le marché foncier agricole et rural notifié à la SAFER-Réunion : désignation cadastrale, surface, présence ou non de bâtiments, prix, situation, location, profession de l'acquéreur, lieu de résidence de l'acquéreur.
- > Analyse des divisions parcellaires entre deux dates à définir. Les divisions parcellaires constatées et à venir avec notamment les nouvelles parcelles observées dans le cadre des ventes de biens agricoles et ruraux notifiés à la SAFER seront cartographiées sur l'ensemble du territoire communal.

Estimation du coût :

Mode de financement

- > Coût forfaitaire par notification pour l'Observatoire Foncier (sous réserve de financement)
- > Convention à intervenir entre la SAFER et la Commune

Faisabilité

- > La SAFER est notifiée dans le cadre de son droit de préemption de toutes les ventes de biens agricoles ou à vocation d'espaces naturels

Planification

Phases	1 Mise en place de l'observatoire foncier	2 Analyse des divisions parcellaires
Objectifs	Connaître le prix des terres, la typologie des vendeurs et des acquéreurs	Connaître la localisation des divisions cadastrales et les cartographier
Echéances	Durée de la convention à intervenir entre la SAFER et la Mairie	
Indicateurs	Nombre de notifications Surface concernée Prix/ha	Nombre de divisions par propriété Taille des parcelles divisées Localisation de la division par rapport au zonage POS/PLU Distance de la division par rapport à la zone urbaine

Reconquête agricole des friches et des zones sous-exploitées

3

Enjeux	Protéger le foncier agricole et maintenir le potentiel productif
Pilote	SAFER
Partenaires	Conseil Général, ASP, Chambre d'Agriculture, DAAF, Parc National Réunion, Syndicat du Sucre, Téréos OI

Objectifs :

- > Augmenter les surfaces cultivées dans la zone agricole actuelle par la récupération des zones sous-exploitées ou en friches
- > Contribuer à la revalorisation des espaces qui ne peuvent être exploités par d'autres usages que l'agriculture

Descriptif :

- > Identification au sein des zones agricoles définies par la Charte Agricole des parcelles en friches ou manifestement sous exploitées avec localisation précise, superficie, typologie, contraintes liées au terrain...
- > Mise en place d'une méthodologie coordonnée entre les différents intervenants, appui et conseils aux propriétaires / exploitants des terres identifiées
- > Animation et médiation foncière
- > Lancement de la procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous exploitées en dernier recours si toute tentative de médiation a échoué

Estimation du coût :

Mode de financement

Mesure FEADER 111-22 : Soutien aux initiatives en faveur de la mobilisation des terres sous exploitées

Faisabilité

Planification

Phases	1 Recensement des terres en friche et sous exploitées	2 Médiation « Terres incultes »	3 Procédure « Terres incultes »
Objectifs	Echange d'information afin de déterminer les friches récupérables par le croisement des couches informatiques existantes (de potentialité, de pentes, structure foncière,...) et les connaissances des techniciens. Cette phase permet une actualisation de la couche friche en vue d'une médiation terrain ou d'un lancement de procédure "Terres incultes". Identifier les propriétaires et/ou exploitants des parcelles recensées.	Envoi par la SAFER d'un courrier d'information qui permettra une prise de contact avec les personnes concernées et les informera des textes en vigueur. Le médiateur sera chargé d'effectuer une typologie des friches et orientera les propriétaires vers les organismes adaptés à la situation identifiée. Réunion de coordination entre les partenaires agricoles pour répartir le suivi des propriétaires en fonction de la typologie précédemment établie. En cas d'insuccès de la médiation, proposer les terrains pour un passage en Procédure "Terres Incultes".	En cas de médiation infructueuse : Passage en Commission Départementale d'Aménagement Foncier (C.D.A.F.) pour valider le lancement en procédure (Enquête Publique) et les étapes successives (Mise en Demeure avant Expropriation).
Echéances	Durée de la Charte		
Indicateurs	Surface agricole en friche recensée	Surface remises en culture après médiation sur l'inventaire	Surfaces retournées à l'agriculture lors de la Procédure Surfaces en Procédure validées en CDAF Surfaces en Expropriation

Pré-transmission des exploitations agricoles

4

Enjeux	Améliorer la viabilité des exploitations agricoles
Pilote	A.S.P.
Partenaires	CGSS, Conseil Général, DAAF, Chambre d'Agriculture, SAFER, Téréos OI, CTICS

Objectifs :

- > Anticiper la transmission des exploitations pour créer des conditions favorables à la reprise des exploitations, à l'installation et à la restructuration
- > Conserver ou favoriser la création d'unités économiques viables, et maintenir la vocation agricole et productive du foncier

Descriptif :

- > Caractérisation des agriculteurs de plus de 50 ans avec les partenaires (structure d'exploitation, famille, projets de transmission)
- > Observation des départs effectifs
- > Echange avec les partenaires du réseau sur :
 - Les résultats statistiques obtenus et les tendances observées, les problématiques éventuelles propres à la commune
 - les modalités d'information des agriculteurs (action quotidienne des techniciens, organisation d'information collective) en vue de mutualiser et de connaître les actions respectives de chacun des partenaires
- > Organisation de réunions d'information collectives : information des agriculteurs en fonction de thématiques identifiées précédemment
- > Animation de terrain et mise en relation d'agriculteurs sans repreneurs avec des jeunes souhaitant s'installer

Estimation du coût :

Mode de financement

Faisabilité

Planification

	1	2	3	4
Phases	Caractérisation exhaustive des agriculteurs de 50 ans et plus	Réunions d'échanges avec les partenaires	Réunion d'information collective	Animation de terrain en direction des agriculteurs
Objectifs	<p>Identifier les chefs d'exploitation prêts à transmettre et leur(s) repreneur(s) potentiel(s)</p> <p>Définir les obstacles éventuels pour une transmission</p>	Mutualiser et échanger sur les différents dispositifs et démarches pour accompagner .les transmissions	Sensibiliser les cédants et/ou leurs repreneur(s) éventuel(s) à la transmission/ reprise de l'exploitation	<p>Favoriser le rapprochement entre cédants et éventuels repreneurs</p> <p>Inciter à la formalisation de baux pour des jeunes désireux de s'installer</p>
Echéances	Durée de la Charte			
Indicateurs	<p>Nombre d'agriculteurs de plus de 50 ans</p> <p>Surface exploitée par les agriculteurs de plus 50 ans</p> <p>Nombre d'exploitations sans repreneur identifié</p> <p>Nombre de radiations effectives</p>	Nombre de réunions	<p>Nombre de cédants informés</p> <p>Nombre de repreneurs informés</p>	<p>Nombre d'offres foncières, par an et cumulées</p> <p>Nombre de mises en relation, par an et cumulées</p>

Améliorer les conditions d'emploi de la main d'œuvre agricole

5

Enjeux	Améliorer la viabilité des exploitations agricoles
Pilote	Chambre d'Agriculture
Partenaires	Pôle Emploi, Commune, Conseil Général, DAAF, ADI, MLI, CPCS, CFAA, SPE, DDTEFP, ASP

Objectifs :

- > Contribuer à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi conformément à la convention partenariale de décembre 2008 pour la promotion de l'emploi salarié dans le secteur agricole
- > Accompagner les agriculteurs dans leurs démarches administratives individuelles ou collectives en lien avec l'embauche de main d'œuvre saisonnière et/ou permanente
- > Participer à des actions collectives de proximité en faveur de l'emploi (réunions d'informations auprès des employeurs, formation, forums et carrefours de l'emploi,..)
- > Rendre les emplois agricoles plus attractifs

Descriptif :

- > Réalisation partenariale d'un diagnostic des besoins en main d'œuvre des agriculteurs de Petite Ile (maraîchers, arboriculteurs, canniers,...)
- > Accueil, information, sensibilisation, orientation, formation et accompagnement sur le plan administratif et juridique des agriculteurs dans le recrutement d'une main d'œuvre qualifiée et déclarée
- > Participation aux réunions du Comité Local pour l'Emploi Agricole (CLEA) du Sud et aux actions décidées et mises en œuvre par tous les acteurs qui sont membres de cette instance (ADI, Pôle Emploi, DAF, CPCS,...)
- > Aide à la création de groupements d'employeurs nés de la volonté des agriculteurs

Estimation du coût :

Mode de financement

- > Mesure FEADER 111-11 : Encadrement technique

Faisabilité

- > Forte implication des partenaires dont la mission principale est l'emploi et l'insertion (Pôle Emploi, ADI,...)
- > Réalisation d'une étude sur la situation de l'emploi agricole (diagnostic, besoins, offres, pistes d'amélioration,...) soutenue financièrement par les partenaires
- > Mobilisation de toutes les mesures d'aides à l'embauche de la main d'œuvre agricole

Planification

Phases	1 Etude sur l'emploi agricole communal	2 Organisation et mise en œuvre d'actions collectives sur l'emploi	3 Accompagnement des agriculteurs-employeurs
Objectifs	Réaliser un diagnostic de l'emploi agricole sur la commune Définir les besoins en main d'œuvre individuelle et/ou collective des agriculteurs Publier les offres et les demandes d'emplois agricoles	Former les employeurs agricoles identifiés Mettre en relation les employeurs et demandeurs d'emploi de la commune Aider à la création de groupements d'employeurs	Aider les agriculteurs dans leurs démarches administratives liées à l'embauche Assurer un suivi social de la main d'œuvre recrutée
Echéances	1 ^{er} semestre de l'année N	2 nd semestre de l'année N	Durée de la Charte
Indicateurs	Nombre d'offres potentiels d'emploi agricole Nombre potentiel de création de groupements d'employeurs	Nombre d'actions collectives réalisées sur l'emploi agricole Nombre de groupements d'employeurs créés	Nombre d'agriculteurs en suivi salarial Nombre d'emplois créés

Gestion raisonnée sur le périmètre actuel et extension du périmètre irrigué

6

Enjeux	Améliorer les conditions techniques de production
Pilote	Chambre d'Agriculture
Partenaires	Conseil Général, Office de l'Eau, SAPHIR, Commune

Objectifs :

- > Amélioration de la gestion de l'eau d'irrigation sur le périmètre hydro-agricole actuel
- > Etendre le périmètre hydro-agricole au-delà de 300 mètres d'altitude pour sécuriser et accroître les productions

Descriptif :

Sur le périmètre actuel :

- > Identifier les exploitations dont le matériel d'irrigation est obsolète et les accompagner pour le renouvellement du matériel (montage de dossier de subvention et conseil sur le choix du matériel)
- > Identifier différentes catégories d'irrigants selon leur consommation afin de cibler le public prioritaire pour des conseils plus rigoureux sur la gestion de l'eau (voir CO 2011-2013).
- > Former des irrigants à l'utilisation et à l'entretien du matériel d'irrigation
- > Aider les agriculteurs dans le pilotage de leur irrigation en prenant en compte les facteurs climatiques, pédologiques et cultureux.

Pour l'extension du périmètre :

- > Etudier l'opportunité et la faisabilité technique et économique d'étendre le périmètre irrigué au-delà de 300 mètres d'altitude.
- > Former les irrigants sur le choix, l'entretien et l'utilisation du matériel
- > Suivre les nouveaux irrigants sur une période de trois ans en les accompagnant dans la gestion de leur irrigation

Estimation du coût :

Mode de financement

Renouvellement du matériel obsolète : (remplacement par une couverture intégrale par aspersion)

- > Coût d'un équipement en aspersion intégrale : 4450 € /ha
- > Aide FEADER plafonnée: 2225 € /ha (50%)
- > Aide de l'Office de l'eau à solliciter: 1112,50 €/ha (25 %)

Identification et suivi des agriculteurs à fortes consommations d'eau et/ou suivi des nouveaux irrigants; encadrement nécessaire:

- > Ce type d'accompagnement pourrait être éligible au titre de l'ATIG (Accompagnement Technique d'Intérêt Général) et financé à 100% au dispositif FEADER. Autrement les 25 % manquant pourrait faire l'objet d'une demande auprès de l'Office de l'eau

Faisabilité

Planification

❖ Sur le périmètre actuel :

	1	2	3
Phases	Identification des exploitations dont le matériel est obsolète Identification des exploitations dont les consommations sont fortes	Accompagnement des exploitants pour le renouvellement du matériel obsolète Etudier la possibilité d'un financement supplémentaire (au-delà de 50%) Accompagner les exploitations à forte consommation d'eau vers une diminution à hauteur des besoins	Identifier le public prioritaire pour le conseil à la gestion de l'irrigation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conventionnement avec le gestionnaire du périmètre ▪ Conseil collectif auprès des exploitants identifiés
Objectifs	A l'échelle du périmètre : optimiser la ressource A l'échelle de l'exploitation : diminuer les charges liées à l'irrigation, accroître les rendements, diminuer la pénibilité		
Echéances	1 an	2 ans	Durée de la Charte
Indicateurs	Nombre d'exploitations identifiées et surfaces cultivées correspondantes Nombre d'exploitations identifiées qui renouvellent leur matériel Evolution des rendements moyens des exploitations cibles Evolution de la consommation d'eau	Nombre d'exploitations qui renouvellent leur matériel Evolution des rendements moyens des exploitations cibles Evolution de la consommation d'eau par rapport aux rendements des cultures	Nombre d'exploitants identifiés Nombre d'exploitants formés Evolution de la consommation d'eau chez les exploitants formés

Pour l'extension du périmètre :

Phases	Etude de faisabilité (Maître d'Ouvrage : Conseil Général)			Phase opérationnelle conditionnelle		
	1 Recueil, analyse et interprétation des données existantes	2 Identification des possibilités d'extension des périmètres	3 Propositions de schémas d'aménagement	4 Accompagnement des futurs irrigants	5 Equipement des exploitations , accompagnement des projets	6 Suivi, accompagnement des nouveaux irrigants
Objectifs	<p>Obtenir une vision globale, cohérente et partagée des possibilités d'extension des périmètres irrigués du Sud</p> <p>Parvenir à un document d'aide à la décision et à la programmation des futures extensions</p> <p>Assurer une cohérence et une synergie avec les documents de planification dans le domaine de l'eau (SDAGE, SAGE, etc.), et de l'aménagement du territoire (SAR, SCOT, PLU, etc.)</p>			<p>Initiation à l'irrigation : choix, utilisation et entretien du matériel (formation collective)</p>	<p>Montage des dossiers de subvention et suivi des installations</p>	<p>Conseil individuel à la gestion de l'eau</p>
Echéances	1 an			<p>12 mois avant mise en eau</p> <p>Sur 5 ans</p>	Sur 5 ans	Sur 3 ans et au-delà
Indicateurs	La phase est conclue par un document commun			<p>Nombre d'exploitants formés</p> <p>Nombre de formations réalisées</p>	<p>Nombre d'exploitations équipées</p> <p>Surfaces cultivées des exploitations équipées</p>	<p>Nombre d'exploitations suivies</p>

Améliorer les chemins ruraux	7
-------------------------------------	----------

Enjeux	Améliorer les conditions techniques de production
Territoire	La commune
Pilote	Commune de Petite Ile
Partenaires	Conseil Général, Chambre d’Agriculture, éventuellement associations de riverains bénéficiaires des voiries créées

Objectifs :

- > Contribuer au développement agricole de la commune, maintenir les espaces agricoles existants.
- > Désenclaver et valoriser les terrains sous exploités ou en friches.
- > Améliorer les conditions de travail des agriculteurs, faciliter l’accès aux parcelles, diminuer l’usure du matériel.
- > Contribuer, par le tracé et la nature des chemins, à la gestion de l’écoulement des eaux pluviales et à la diminution de l’érosion.
- > Urgence : réparer les dégâts importants causés par les fortes précipitations.

Descriptif :

- > Mettre en place un comité de pilotage pour le suivi de cette fiche action
- > Etat des lieux des voiries :
 - Recensement des voiries communales / privées
 - Diagnostic de l’état des voiries
- > Evaluation des besoins en matière de voirie d’exploitation :
 - Etude de l’impact des éventuels aménagements routiers sur l’écoulement des eaux ; réflexion à l’échelle du bassin versant, intégration d’une réflexion sur le réseau d’écoulement d’eaux pluviales à la question de l’aménagement des chemins
 - Priorisation des voiries à remettre en état, en ayant une politique de mise en cohérence des différents réseaux (voirie communale, voirie agricole)
 - Programmation des travaux à réaliser sur les voiries
- > Etudes de MOE et études réglementaires éventuelles
- > Négociations foncières sur des emprises de voiries nécessaires
- > Réhabilitation et entretien des voiries
- > Suivi des actions réalisées ; mise à jour des besoins (mutualisation des connaissances terrain), et mise à jour d’une liste de financements mobilisables

Estimation du coût :

Mode de financement

- > FEADER, Mesure 125 – Amélioration et développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricoles et forestiers, sur voiries communales à vocation rurale.
- > Financement : 60% UE, 15% CG et 25% Commune sur les études préalables puis les travaux de création ou confortement de voiries, ouvrages annexes d'écoulement des eaux, de signalisation (hors foncier).
- > Pour les agriculteurs et les OLAT, d'autres financements (FEADER, LEADER) sont possibles.

Faisabilité

- > Foncier maîtrisé par la commune
- > Maintien de la mesure FEADER 125 et des financements correspondants

Planification

Phases	1 Diagnostic	2 Foncier	3 Montage des dossiers de demande de financement	4 Travaux
Objectifs	Recensement des voiries communales et privées Priorisation des voiries à remettre en état Etude de l'impact des éventuels aménagements routiers sur l'écoulement des eaux Réflexion sur les montages financiers	Maitriser le foncier sur les emprises de voiries nécessaires Négocier avec les propriétaires les emprises de voiries nécessaires Mettre en place un comité de pilotage pour le suivi de ces actions	Obtenir des financements (FEADER)	Réalisation des voiries programmées
Echéances	Année N	Echéance		
Indicateurs	Linéaire de voirie à remettre en état Nb de propriétaires concernés	Mettre en place un comité de pilotage pour le suivi de ces actions	Obtention des financements sollicités	Nombre d'actions soutenues Linéaire de voirie Nombre d'exploitations desservies par les chemins Nombre d'hectares desservis

Accompagner le développement de l'élevage

8

Enjeux	Améliorer les conditions techniques de production
Territoire	La commune
Pilote	Chambre d'Agriculture
Partenaires	FRCA, Commune, DSV

Objectifs :

- > Accompagnement de l'élevage existant et des installations afin de préserver l'harmonie entre activités agricoles et humaines (éviter les conflits d'usage).
- > Conforter et permettre un développement solide de l'élevage sur la commune de Petite Ile.
- > Garantir aux éleveurs la présence d'espaces de développement (notion de réserve foncière de croissance).
- > Eviter pollutions et nuisances des bâtiments d'élevage par la mise aux normes et l'intégration paysagère des bâtiments d'élevage.

Descriptif :

- > Réalisation d'un état des lieux de l'élevage : recensement des nuisances, recensement des élevages, typologie des élevages au regard des différents problèmes, réflexion sur des mesures de protection des élevages.
- > Veille foncière sur le territoire communal : surveillance du développement du bâti (constructions illégales), surveillance du respect des règles de distance bâti / bâtiments d'élevage / surfaces épandables.
- > Inscription au PLU de zones agricoles de protection forte autorisant les élevages mais interdisant le bâti non agricole (surtout dans des zones à forte pression urbaine)
- > Accompagnement des agriculteurs : Assurer un suivi des exploitations et accompagner les exploitants dans la modification de leurs pratiques.
- > Accompagner les mises aux normes en élevage (bâtiments et plans d'épandage).

Estimation du coût :

Mode de financement

Planification

Phases	1 Etat des lieux de l'élevage	2 Mise en œuvre du plan d'actions	3 Application Suivi des actions
Objectifs	Recensement des bâtiments d'élevages et projets Repérage du bâti/urbain Etat des lieux des nuisances, pollution, dysfonctionnements Quantification des effluents à épandre Inventaire des demandes de permis de construire, de mises aux normes, d'élaboration de plans d'épandage, etc.	Accompagner les éleveurs dans le montage de leurs projets Encadrer l'éleveur dans la mise aux normes de son bâtiment ou dans la création d'un bâtiment d'épandage Conseiller et aider l'éleveur dans la réalisation de son plan d'épandage	Réalisation zonage Mises aux normes Plan d'épandages réglementaire Respect du zonage Former les agriculteurs aux bonnes pratiques agricoles (fertilisation raisonnée...) Autre solution de traitement ?
Echéances	3 à 6 mois	Année n+1, n+2, n+3	Durée de la Charte
Indicateurs	Un rapport d'étude + un plan d'actions visant à consolider l'élevage Volume d'effluents actuellement épandu/traité	Nombre de dossiers des porteurs de projets suivis Nombre de mises aux normes réalisées Nombre de dossiers de permis de construire réalisés Nombre de plans d'épandage réalisés	Nombre d'éleveurs formés Volume d'effluents épandu/traité

Développer la mécanisation de la coupe de la canne à sucre

9

Enjeux	Améliorer les conditions techniques de production
Pilote	Chambre d'Agriculture
Partenaires	Téréos OI, Organismes de recherche

Objectifs :

- > Développer la mécanisation de la coupe de la canne à sucre pour :
 - Permettre aux agriculteurs d'optimiser leur travail
 - Améliorer les marges effectuées et la rentabilité des exploitations agricoles
 - Limiter la dépendance à la main d'œuvre saisonnière
- > Optimiser les coûts liés à la mécanisation en privilégiant les équipements collectifs
- > Développer les groupements et diverses formes d'association entre agriculteurs pour consolider le monde agricole face aux enjeux de mécanisation de la canne à sucre

Descriptif :

- > Réaliser l'inventaire des surfaces cannières réellement mécanisées et mécanisables et l'inventaire des machines existantes sur la commune
- > Sensibiliser les agriculteurs à la mécanisation en général et la coupe mécanique en particulier par des réunions d'information et des opérations ciblées de démonstration avec les différents matériels existants ou à venir adaptés à chacune des zones de Petite Ile
- > Mise en place et animation groupement et/ou prestations de service
- > Appui à la Planification et suivi des opérations et chantiers de coupe au besoin

Estimation du coût :

- > Animation par les équipes partenariales des pôles cannes, ne nécessitant pas de moyens nouveaux
- > Subventions d'Investissement incluses dans le FEADER. Nombre de demandes non connu à ce jour

Mode de financement

- > FEADER

Faisabilité

Planification

Phases	1 Inventaire du potentiel de mécanisation	2 Réunions, démonstrations, sensibilisation	3 Accompagnement des projets de prestataires ou de groupements
Objectifs	<p>Déterminer le potentiel de surface mécanisable par type de machine fonction des contraintes (sol, pente, regroupement etc)</p> <p>Comparer à l'inventaire du parc de machines existant</p> <p>Déterminer un objectif de rythme de développement</p>	<p>Sensibiliser sur le besoin d'anticiper la mécanisation par la préparation des terrains</p> <p>Clarifier les avantages et inconvénients (économique, organisationnel...)</p> <p>Aider à faire le bon choix en comparant les différentes pistes de mécanisation possibles et en mettant en contact les utilisateurs actuels et futurs</p>	<p>Faire émerger des prestataires ou des groupements fiables dans le temps ;</p> <p>Les accompagner au besoin pour assurer leur pérennité et la qualité du service rendu (planning de coupe, facturation, appui technique...)</p> <p>Eviter l'achat individuel si surdimensionné</p>
Echéances	1 ^{er} semestre 2011	Campagne 2011	2011-2013
Indicateurs	Rapport d'inventaire remis	<p>Nombre de réunions et démonstrations</p> <p>Nombre de planteurs touchés</p>	<p>Nombre de groupements et/ou prestataires</p> <p>Tonnage coupé mécaniquement par an</p>

Favoriser la replantation des vergers d’agrumes	10
--	-----------

Enjeux	Améliorer les conditions techniques de production
Pilote	Chambre d’Agriculture
Partenaires	Conseil Général, CIRAD, Commune

Objectifs :

Les vergers de la commune de Petite Ile ont été pour la grande majorité plantés entre 1987 et 1992 avec une moyenne d’âge qui est aujourd’hui de 18 ans à 20 ans. Si en théorie un verger a une durée de vie entre 30 et 40 ans, les conditions climatiques locales génèrent une baisse importante de production sur les vergers âgés de plus de 20 ans. Le marché local est demandeur de nouvelles variétés d’agrumes.

- > Améliorer les rendements en agrumes
- > Maîtriser l’utilisation raisonnée des intrants fertilisants et phytosanitaires
- > Adapter la production (variétale) aux opportunités de commercialisation, d’écoulement.

Descriptif :

- > Etat des lieux précis de l’âge des vergers et des diminutions de rendement, des variétés...
- > Priorisation des vergers à replanter
- > Suivi des agriculteurs en Production Fruitière Intégrée : élaboration d’un cahier des charges, suivi technique des producteurs impliqués dans la démarche PFI.

Estimation du coût :

Mode de financement

- > Mesure FEADER 121-6 : Soutien aux plantations de diversification végétale

Faisabilité

Planification

Phases	1 Diagnostic	2 Replantation des vergers	3 Suivi et accompagnement des exploitations
Objectifs	Recenser et caractériser les vergers en place : âge, rendements, structures et projets d'exploitation	Prioriser les vergers à replanter : programmation	Augmenter la surface en agrumes à Petite Ile Rajeunir l'âge moyen des vergers
Echéances	5 ans		
Indicateurs	Surface recensée Nombre d'exploitations Répartition des vergers selon l'âge	Surfaces en vergers replantées	Réalisation de 15 ha replantés d'ici 2015 (Objectif de 20% de replantation à atteindre pour garder le même niveau de production actuelle)

**Favoriser le développement des modes de production durable :
agriculture raisonnée, agriculture intégrée et agriculture biologique**

11

Enjeux	Améliorer l'impact environnemental de l'activité agricole
Pilote	Chambre d'Agriculture
Partenaires	FARRE, ARMEFLHOR, GAB, FDGDON, CIRAD, les agriculteurs de Petite Ile (association, groupements,..), Commune

Objectifs :

L'agriculture raisonnée a l'ambition de maîtriser, de la meilleure façon possible, au niveau de l'exploitation prise dans son ensemble, les effets, positifs et négatifs, de l'activité agricole sur l'environnement tout en assurant la qualité des produits alimentaires et le maintien, voire même l'amélioration de la rentabilité économique des exploitations.

L'Agriculture Intégrée rassemble l'ensemble des pratiques agricoles menant à des aliments de qualité en utilisant des moyens naturels et des mécanismes régulateurs pour remplacer les apports polluants et pour assurer une agriculture durable. Elle n'interdit pas l'utilisation d'intrants chimiques.

L'Agriculture Biologique est un « mode de production agricole fondé sur un ensemble de techniques complexes excluant l'utilisation de produits chimiques de synthèse et s'appuyant essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles du milieu ».

- > Généraliser l'agriculture raisonnée en sensibilisant et accompagnant les agriculteurs vers la mise en œuvre de bonnes pratiques ou de démarches en Agriculture raisonnée.
- > Développer l'agriculture biologique par la promotion, vulgariser l'agriculture biologique et les pratiques culturales respectueuses de l'environnement (élimination des intrants chimiques et problématique érosion).
- > Offrir aux agriculteurs une possibilité de diversification.

Descriptif :

Agriculture raisonnée :

- > Formation des agriculteurs à la démarche de l'agriculture raisonnée : présentation de l'AR, le référentiel AR, les étapes vers la qualification de l'exploitation au titre de l'AR.
- > Les Bonnes Pratiques Agricoles : « raisonner pour mieux produire » : formation notamment sur l'observation, la reconnaissance des maladies et des insectes, le travail du sol, les pratiques de fertilisation, la biodiversité fonctionnelle sur l'exploitation dans un souci de réduire l'utilisation des intrants (phytosanitaires et fertilisants)
- > Améliorer la durabilité économique et environnementale des exploitations
- > Evaluer la synergie possible entre agriculteurs Bio et AR d'une part sur les pratiques et d'autre part sur la conversion éventuelle de certaines parcelles « AR » en Bio.
- > Suivi individuel ou collectif des agriculteurs par les techniciens spécialisés (filiales) de la Chambre

d'Agriculture. Possibilité d'intervention de FARRE pour la promotion et le développement de l'agriculture raisonnée sur le territoire de Petite Ile.

Agriculture biologique et intégrée

- > Formation des agriculteurs intéressés sur les cahiers des charges de l'agriculture biologique et protection fruitière intégrée : Vulgarisation des cahiers des charges de l'AB, et de PFI.
- > Fédérer les différentes associations de producteurs et favoriser l'émergence d'une filière agriculture biologique.
- > Information et sensibilisation des agriculteurs sur l'intérêt de mettre en oeuvre des contrats MAE sur leurs exploitations.
- > Elaborer les études prévisionnelles à l'installation et accompagner les agriculteurs dans les démarches administratives d'installation
- > Elaborer les dossiers de conversion à l'agriculture biologique (MAE Bio) et appui au crédit d'impôt Bio.
- > Suivi individuel par le technicien bio de la Chambre d'Agriculture.
- > Suivi individuel par le technicien fruit de la Chambre d'Agriculture pour la production fruitière intégrée.
- > Etudier la mise en oeuvre d'un projet sur le Domaine du Relais : vitrine du bio ?

Estimation du coût :

Mode de financement

- > Mesure FEADER 111-4 : Formation des actifs agricoles
- > Mesure LEADER : aides sur le bio (serres, petites mécanisation,...)

Faisabilité

- > Au préalable, identifier un groupe d'agriculteurs motivés par la thématique *Agriculture biologique* : aucune action n'est envisageable sans un noyau dur d'agriculteurs
- > Plusieurs agriculteurs de Petite Ile sont déjà certifiés *Agriculture Raisonnée* (voir Octroi)

Planification

	1	2	3
Phases	Identifier un groupe d'agriculteurs intéressés par l'agriculture biologique et par la PFI Identifier les producteurs intéressés (OP, individuels, bassin versant Charrié)	Définition des priorités des agriculteurs et de la méthode à suivre pour atteindre l'objectif Formation et sensibilisation aux démarches AR et/ou Bonne Pratiques Agricoles	Mise en oeuvre des actions de la phase 2 Accompagnement des agriculteurs volontaires vers la certification AR (suivi individuel)
Objectifs	Création d'une charte PFI	Créer une dynamique collective autour d'un projet Valoriser les productions PFI lors de la Foire aux Agrumes	Réaliser les actions définies avec les agriculteurs

Echéances	2011-2013		
Indicateurs	Nombre d'exploitations qualifiées en AB, AR et PFI Surfaces correspondantes Nombre d'exploitations certifiées ou en conversion	Nombre d'agriculteurs formés sur les démarches d'Agriculture Raisonnée, le Guide des Bonnes Pratiques agricoles ou autres démarches environnementales	Nombre d'agriculteurs concernés par l'accompagnement Nombre de certifications

Organiser et préparer les collectes des déchets non organiques des exploitations agricoles

12

Enjeux	Améliorer l’impact environnemental de l’activité agricole
Pilote	Chambre d’Agriculture
Partenaires	ADIVALOR, Office de l’Eau, FARRE

Objectifs :

Les déchets agricoles non organiques regroupent l'ensemble des déchets issus du fonctionnement des exploitations à l'exclusion des sous-produits générés naturellement dans le cycle de production (effluents, déchets végétaux...). Les principaux déchets agricoles non organiques sont les films plastiques agricoles usagés, les emballages vides de produits phytosanitaires et les produits phytosanitaires non utilisables.

- > Améliorer les méthodes de gestion des déchets agricoles non organiques par les agriculteurs et les éleveurs, souvent peu respectueuses de l'environnement et non conforme avec la réglementation.
- > Accompagner les agriculteurs et les éleveurs à maîtriser la gestion de ces déchets afin de réduire les risques de pollutions des ressources naturelles.

Descriptif :

- > Accompagnement vers les bonnes pratiques de gestion des déchets non organiques.
- > Réalisation d'opérations de collecte des Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques (**EVPP**) et de Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisés (**PPNU**).
- > Elaboration d'un dispositif de collecte pérenne de Films Plastiques Agricoles Usagés (**FPAU**).
- > Réalisation d'un plan de communication et d'animation des opérations de collecte.

Estimation du coût :

- > Collecte EVPP : 17 000 euros par collecte à l'échelle de La Réunion
- > Collecte PPNU : 33 000 euros par collecte à l'échelle de La Réunion
- > Collecte FPAU : 25 à 160 euros par Tonne collectée, selon l'état du plastique, coût de transport non inclus

Mode de financement

Collectes EVPP et PPNU :

- > Etat : 50%
- > Office de l'eau : 25%
- > ADIVALOR : 25% %
- > Contribution financière de FARRE sur le volet communication des collectes d'EVPP

Collecte FPAU :

- > Financement à déterminer : niveau de participation de l'agriculteur et de la municipalité

Faisabilité

- > Obtention des financements
- > Mise à disposition des sites de collecte

Planification

Phases	1 Plan de financement	2 Communication, formation	3 Collecte
Objectifs	Opérationnalité du projet	Mise en place de la logistique, information des détenteurs	Collecter 50% du gisement des déchets
Echéances	Février 2011	Mars à Juin 2011	Avril à Juin 2011 (collecte départementale annuelle pour les EVPP – Collecte bisannuelle pour les PPNU)
Indicateurs	Montant des aides perçues	Nombre de participantes formés sur la commune	Nombre d'apporteurs, tonnage des déchets collectés sur la commune

Valorisation des déchets organiques des exploitations agricoles et autres/ Promotion de la fertilisation organique	13
---	-----------

Enjeux	Améliorer l'impact environnemental de l'activité agricole
Pilote	Chambre d'Agriculture
Partenaires	FARRE, FRCA, Commune, ARER

Objectifs :

- > Faire la promotion de l'utilisation des matières organiques (effluents d'élevage, déchets verts,...) auprès des agriculteurs.
- > Apporter une alternative aux engrais chimiques utilisés, dont le prix est actuellement élevé, et qui est une charge lourde pour les exploitations.
- > Accompagner les agriculteurs à avoir recours à la fertilisation organique en complément de la fertilisation minérale.

Descriptif :

- > Faire un inventaire des gisements de matières organiques et des besoins potentiels des cultures
- > Valorisation des effluents d'élevage et plans d'épandage (diffusion des documents d'enregistrement et accompagnement collectif des éleveurs et des agriculteurs dans le suivi)
- > Mise en relation des producteurs de matières organiques et les agriculteurs en production végétale (création d'une base de données des offreurs et demandeurs de matières organiques)
- > Promotion de la fertilisation organique auprès des agriculteurs
- > Mise en place et suivi des parcelles de démonstration
- > Valorisation de la biomasse, du biogaz

Estimation du coût :

Mode de financement

Faisabilité

Planification

Phases	1 Etude d'état des lieux des gisements de matières organiques produites sur Petite-Ile et des besoins potentiels des cultures	2 Mise en œuvre du plan d'actions (sensibilisation, formation, création d'une base de données)	3 Suivi des actions mises en œuvre
Objectifs	<p>Recenser les différents types de matières organiques (effluents d'élevage, déchets verts, etc.), les quantités produites / an, les zones de productions, et les modes de valorisation, ...</p> <p>Analyser les pratiques des éleveurs et des agriculteurs en terme de gestion et valorisation des effluents d'élevage, de composts, etc.</p>	<p>Démonstrations</p> <p>Accompagner les agriculteurs à l'utilisation des matières organiques</p> <p>Aider les agriculteurs à réduire les apports d'engrais minéraux pour y substituer les apports de fertilisants organiques</p> <p>Favoriser et développer l'utilisation des engrais de ferme</p>	<p>Construction d'une station collective si besoin (broyage, co-compostage) à l'échelle intercommunale</p> <p>Accompagnement construction matériel chez agriculteurs</p> <p>Mise en place de parcelles pilotes</p>
Echéances	1 an		
Indicateurs	Un rapport d'étude + un plan d'actions visant à promouvoir la fertilisation organique	<p>Nombre d'agriculteurs utilisant la matière organique</p> <p>Nombre d'agriculteurs formés</p> <p>Surface cultivée ayant reçue des apports organiques</p>	<p>Nombre de journées de démonstration d'épandage réalisées</p> <p>Nombre de formations réalisées</p>

Développer la protection agro-écologique des cultures

14

Enjeux	Améliorer l'impact environnemental de l'activité agricole
Pilote	Chambre d'Agriculture
Partenaires	Agriculteurs, FARRE, FDGDON, Vivéa, Terre Bourbon, Takamaka industries

Objectifs :

- > Le projet Gamour (Gestion Agroécologique des Mouches des légumes à la Réunion) est porté par la Chambre d'Agriculture depuis 2009. Il a pour objectif de supprimer les traitements insecticides contre les mouches des légumes en maraichage. Le projet implique 21 agriculteurs sur trois zones pilotes à la Réunion. La moitié de ces agriculteurs sont localisés sur la zone pilote de Petite Ile (Piton Bloc et Domaine du Relais). A l'heure de la clôture du projet, en 2011, les agriculteurs impliqués considèrent que la méthodologie Gamour leur a permis de supprimer les traitements curatifs, de diminuer les pertes dues aux mouches et de diminuer le temps de travail. Nous constatons en conséquence que les surfaces cultivées en cucurbitacées ont augmenté dans les hauts de Petite Ile. A ces motifs de satisfaction économiques s'ajoutent les impacts positifs sur l'environnement, la santé du producteur et celle du consommateur.
- > L'objectif de cette fiche est d'étendre à l'ensemble des maraîchers de Petite Ile cette méthodologie innovante, qui allie productivité et respect de l'environnement.

Descriptif :

- > Le paquet technique testé repose principalement sur la prophylaxie (ramassage des fruits piqués), les plantes pièges (traitement de bordures de champ) et le piégeage de masse (paraphéromones). L'arrêt des traitements insecticides favorise également le développement des auxiliaires naturels (coccinelles, micro-guêpes parasitoïdes, syrphes, abeilles...)
- > Les agriculteurs désirant appliquer cette méthodologie seront formés en salle (une demi journée) puis sur le terrain par les techniciens d'encadrement. L'essentiel de la formation initiale consiste en un suivi technique régulier sur l'exploitation pendant les premières semaines d'application.
- > Un kit pédagogique est disponible afin d'aider au développement de la méthode
- > Le matériel nécessaire (augmentorium, pièges, attractif alimentaire) sera disponible pour les agriculteurs à partir de la fin 2011

Estimation du coût :

- > 10 000 euros annuel

Mode de financement

- > Encadrement et formation assurée par les organismes techniques (ou Vivéa Formation)

Faisabilité

- > Phase « expérimentale » en cours de finition. L'action est applicable à plus grande échelle, les agriculteurs sont demandeurs d'une alternative efficace au tout chimique.
- > La méthodologie développée pour protéger les cucurbitacées est également applicable telle quelle sur les parcelles de tomates, et avec de légères modifications en protection de vergers d'agrumes et de manguiers. Ces cultures sont en effet attaquées par des mouches ayant un comportement très proche.

Planification

Phases	1 Phase « expérimentale » Gamour	2 Préparation de l'extension	3 Diffusion au-delà des zones pilotes
Objectifs	Démontrer l'efficacité et la durabilité de la méthode Gamour	Mettre à disposition les outils nécessaires à la diffusion de la méthodologie après la phase expérimentale	Former les agriculteurs et les techniciens d'encadrement à la problématique <i>Mouches des légumes</i> et aux techniques du pack SP5
Echéances	2009-2011	Fin 2011	Objet de la Charte
Indicateurs	Multiplés : cf projet Gamour	Supports de formations réalisés Etude de satisfaction Agriculteurs présents au séminaire final Demandes des organisations de producteurs	Nombre de personnes ayant assisté aux séances de formation Nombre d'agriculteurs appliquant la méthode Gamour sur leur exploitation Quantité de matériel lié à la méthode achetée par les agriculteurs

**Appuyer la création de groupements
en maraîchage et en arboriculture**

15

Enjeux	Soutenir l'organisation des filières et valoriser les produits agricoles
Pilote	Chambre d'Agriculture
Partenaires	AD2R, Commune, Intercommunalité

Objectifs :

- > Regrouper les agriculteurs
- > Promouvoir la filière pays par rapport aux produits importés.
- > Se structurer pour répondre à des appels d'offres des marchés publics.
- > Favoriser les écoulements auprès des GMS et le grand public
- > Regrouper l'offre de produits pour faciliter l'écoulement auprès des cantines scolaires locales

Descriptif :

- > Sensibiliser les agriculteurs à la formation de groupement producteurs.
- > Former les agriculteurs aux formes sociétaires (choix de la forme la plus adaptée)
- > Accompagner de manière administrative et juridique (par la Chambre ou FRCA), les dirigeants des formes sociétaires
- > Formation de la « forme sociétaire » à comment répondre aux appels d'offres
- > Aide à la communication (avec analyse à l'appui), à la démarche « labellisation »
- > Aide à l'acquisition de moyens collectifs (ex mécanisation pour aider les agriculteurs)

Estimation du coût :

Mode de financement

- > Les actions de formation peuvent être financées par VIVEA (participation de Vivéa au coût pédagogique de la formation)
- > LEADER 411-11

Faisabilité

- > Ce travail nécessite l'affectation d'un technicien à mi-temps

Planification

	1	2
Phases	Sensibiliser les agriculteurs à la formation de groupements de producteurs	Création d'une structure de commercialisation
Objectifs	Fédérer des producteurs (agrumes, légumes) ayant la même problématique de commercialisation	Répondre aux premiers appels d'offres
Echéances	Fin 2011	2012-2013
Indicateurs	Création d'une association de producteurs pour l'approvisionnement en fruits et légumes des collectivités	Nombre de tonnages vendus Nombre de cantines livrées Volume de production commercialisée vers les collectivités
Remarque :	L'objectif est de pouvoir répondre aux appels d'offres des collectivités et d'organiser les producteurs afin qu'ils approvisionnent celles-ci. L'attribution des lots au groupement sera déterminée par l'offre de prix et le service émis par le groupement suite à l'appel d'offre (règle des appels d'offres).	

Développer des solutions de transformation agroalimentaire

16

Enjeux	Soutenir l’organisation des filières et valoriser les produits agricoles
Pilote	Chambre d’Agriculture
Partenaires	AD2R, Commune, CIVIS, Chambre des Métiers et de l’Artisanat, Chambre de Commerce et de l’Industrie, partenaires de l’agroalimentaire

Objectifs :

- > Diversifier l’activité des agriculteurs et éleveurs en développant des solutions de transformation agroalimentaire, soit par des ateliers dans les exploitations, soit par une unité de transformation ou de conditionnement locale à l’échelle communale ou intercommunale.
- > Permettre aux agriculteurs de bénéficier d’un débouché supplémentaire en valorisant leurs produits
- > Accompagner des projets innovants - Faire émerger les projets individuels et collectifs
- > Enrichir l’image de la production de Petite Île : maraîchère et fruitière
- > Valoriser localement, à l’échelle de la commune, la production Petite-Iloise
- > Préserver leurs emplois et accroître leur efficacité technique, leur compétitivité commerciale et leur valeur ajoutée

Descriptif :

- > Réaliser une étude sur les potentiels de la commune
- > Identification des porteurs de projets (Ex projet de l’association BIOTOPE, ESAT)
- > Etude de marché (porteur de projets)
- > Encourager l’amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles en soutenant les investissements à réaliser dans les entreprises agro-alimentaires
- > Formation des agriculteurs à la réglementation en vigueur et les techniques de transformation

Estimation du coût :

Mode de financement

- > Financement possible par le FEADER :
Dispositif 123-1 : Evolution de l’outil agro-industriel, subvention de 35 à 70% selon le type de projet, dont le porteur doit être une entreprise (y compris agricole, EARL, SARL, GIE, GAEC)
- > Financement dans le cadre d’un partenariat public-privé
- > Financement dans le cadre d’un projet LEADER : dispositif 411-11 – Soutien à la diversification et à la valorisation des atouts des territoires des Hauts – Ateliers économiques

Planification

Phases	1 Etude de marché du secteur de la transformation des produits agricoles et commercialisation	2 Accompagnement des porteurs de projets individuels et collectifs	3 Réalisation des projets et actions d'accompagnement
Objectifs	Recenser les porteurs de projets Evaluer l'offre et la demande en produits transformés de qualité	Analyse des projets et propositions de solutions pour leur concrétisation Former les porteurs de projets sur la réglementation et les techniques de transformation	Répondre à la demande du marché Planification de production (plantation, récolte, commercialisation)
Echéances	2011-2012	2012-2013	2012-2013
Indicateurs	Rapport d'étude	Nombre de dossiers instruits Nombre de sessions de formation réalisées Nombre d'agriculteurs formés	Tonnage de la production livrée Surfaces en hectares

Améliorer l'écoulement des productions petite iloises

17

Enjeux	Soutenir l'organisation des filières et valoriser les produits agricoles
Pilote	Chambre d'Agriculture
Partenaires	Commune, Maison du tourisme, Restaurants, Points de vente, Magasins spécialisés

Objectifs :

- > Développer un groupement ou une association d'agriculteurs ou renforcer les structures existantes pour consolider le monde agricole face à la problématique de la commercialisation des produits
- > Améliorer les conditions de vente et les marges réalisées par les agriculteurs
- > Créer une marque de reconnaissance de qualité garantissant la provenance petite iloise des produits et le mode de production respectueux de l'environnement

Descriptif :

- > Etat des lieux de l'offre/de la demande et des perspectives de développement
- > Recensement des porteurs de projets AB et AR et des producteurs déjà labellisés puis de leur mode de commercialisation
- > Mise en relation entre les restaurants, les hébergements qui proposent aussi de la restauration et les agriculteurs
- > Créer une association ou un groupe de producteurs et l'accompagner afin que leur offre corresponde aux caractéristiques des marchés publics pour les restaurants, hôtels... – garantir l'adéquation entre l'offre et la demande
- > Stimuler la qualité et le développement de nouveaux débouchés commerciaux pour les produits agricoles, locaux par la mise en œuvre de technologies innovantes

Estimation du coût :

Mode de financement

Faisabilité

Planification

Phases	1 Etat des lieux de la production agricole	2 Accompagner la mise en place d'organisation de producteurs	3 Reconnaissance des produits originaires de Petite Ile
Objectifs	Connaître les surfaces de production actuelle et définir leur potentialité Mesurer la demande du marché	Mise en réseau des différents acteurs (agriculteurs, restaurateurs, commerçants) Favoriser l'écoulement de la production locale	Démarrer la production de Petite Ile du reste de l'île
Echéances	2011-2013	2012-2013	2012-2014
Indicateurs	Rapport d'état des lieux (diagnostic sommaire)	Nombre de groupements réalisés Nombre de personnes en réseau	Nombre de produits identifiés Nombre de producteurs concernés

Promotion de l’agriculture petite iloise

18

Enjeux	Affirmer l’identité rurale et touristique de la commune
Pilote	Commune de Petite Ile
Partenaires	Conseil Régional, Conseil Général, Chambre d’Agriculture

Objectifs :

- > Valoriser localement, à l’échelle de la commune, la production Petite Iloise
- > Mettre en avant la diversité agricole et le savoir faire (agriculture raisonnée) de Petite-Ile
- > Faire reconnaître la qualité des productions de Petite Ile
- > Satisfaire la demande des consommateurs en recherche de produits locaux sur la commune

Descriptif :

- > Organiser des manifestations sur la thématique agricole
- > Fédérer les agriculteurs autour d’animations collectives
- > Elaborer des outils de communication
- > Ajouter un volet agricole aux autres types de manifestations organisées sur la commune
- > Collaborer avec les OT pour la diffusion de l’information
- > Soutenir les initiatives de promotion des produits agricoles de qualité
- > Concevoir d’autres actions sur la thématique agricole
- > Etudier l’organisation d’une vente régulière (ex un marché de nuit) avec des modalités et un lieu à définir

Estimation du coût :

Mode de financement

- > Budget communal annuel affecté aux manifestations agricoles (fête de l’ail, foire aux agrumes,...)
- > Aide de la Région pour les manifestations d’intérêt local : le montant de subvention est plafonné à 30% du coût total éligible HT du projet avec un plafond à 25000 euros
- > Participation des partenaires ?

Faisabilité

Planification

Phases	1 Organisation de manifestations sur la thématique agricole	2 Ouvrir les autres manifestations aux productions agricoles
Objectifs	Valoriser localement la production petite iloise Mettre en avant la diversité agricole et le savoir-faire de Petite Ile Faire reconnaître la qualité des productions de Petite Ile	
Echéances	Annuelle	
Indicateurs	Nombre de fêtes organisées Nombre de participants (exposants, visiteurs) Chiffre des ventes réalisées	

Développer une stratégie agro-touristique globale	19
--	-----------

Enjeux	Affirmer l’identité rurale et touristique de la commune
Pilote	Commune de Petite Ile
Partenaires	Conseil Régional, IRT, Conseil Général, Chambre d’Agriculture, AD2R, OT, VIC, CIVIS, CASUD

Objectifs :

- La Commune soutiendra les projets dans le but de :
- > Mettre à profit la fréquentation touristique du littoral - Développer le tourisme dans les hauts en s’appuyant sur l’agriculture
 - > Valoriser la production agricole Petite Iloise
 - > Sensibiliser les agriculteurs au passage de touristes à proximité de leur exploitation
 - > Diversifier l’activité agricole à travers un réseau qui assure la promotion des prestations et produits auprès du grand public
 - > Diversifier l’offre en matière agrotouristique (fermes auberges, fermes de séjour, fermes de découverte, camping à la ferme, ferme équestre, ferme pédagogique, produits à la ferme, goûters à la ferme)
 - > Augmenter le nombre de lits et de couverts disponibles sur la commune de Petite Île à mettre en relation avec la stratégie agro-touristique micro régionale, voir régionale (des choses ont déjà été écrites dans le PADD Scot Sud + Schéma d’interprétation touristique du volcan)
 - > Définir la place du tourisme rural dans la stratégie globale touristique

Descriptif :

- > Définir le contexte réunionnais en matière d'accueil et d'activités agro-touristique : caractéristiques, faiblesses et atouts
- > Diagnostic des projets mis en place ces 10 dernières années (état des lieux : combien se sont maintenus, voire développés, combien ont périclité (que sont-ils devenus), analyser cette dynamique
- > Définition d’un plan d’actions à l’échelle de la commune sur l’offre d’activités agro-touristique : nombre d’hébergements, de lieux de restauration et d’activités de loisirs à créer, les types, la localisation...
- > Créer un cadre communal propice à l’émergence de tels projets, notamment par l’aménagement de sites...
- > Communication sur le Réseau Bienvenue à la Ferme et tous les autres réseaux, labels, etc
- > Recensement des porteurs de projets : accompagnement et soutien technique
- > Organiser l’accueil des touristes sur les exploitations agricoles ; cela peut prendre plusieurs formes : visites de l’exploitation, des plantations, vente directe, restauration, hébergement.

- > Accompagner les porteurs de projets et chefs d'exploitations souhaitant mettre en place une activité agro-touristique
- > Fédérer, organiser et animer les acteurs et les actions touristiques autour d'un projet global et cohérent
- > Valoriser les démarches de qualité, voire de labellisation et inciter les professionnels à s'y engager
- > Rechercher des solutions innovantes pour les regroupements de ces structures à vocation touristique
- > Organiser la communication sur les prestataires touristiques avec les partenaires compétents dans le domaine
- > Développer des supports de communication

Estimation du coût :

Mode de financement

- > Financement possible par le FEADER : mesure 311-1 – Amélioration de l'hébergement et de la restauration en milieu rural réalisée par les membres des ménages agricoles. Subvention de 30 à 50% pour les produits ruraux et de 60% pour les frais d'architecte. Le bénéficiaire doit être un agriculteur inscrit à titre principal à l'AMEXA
- > Possibilité de financement dans le cadre d'un partenariat public-privé et/ou dans le cadre d'un projet LEADER ?

Faisabilité

- > La commune jouera un rôle de facilitateur pour la réalisation des initiatives privées.

Planification

Phases	1 Diagnostic	2 Elaboration stratégie et programmation	3 Mise en œuvre des actions
Objectifs	Définition du contexte Diagnostic des projets mis en place ces dix dernières années (état des lieux, analyse de cette dynamique,...)	Définition d'un plan d'actions à l'échelle de la commune sur l'offre d'activités agro-touristique Fédération, organisation et animation des acteurs et des actions touristiques autour d'un projet global cohérent	Recensement et accompagnement des porteurs de projets Création d'un cadre communal favorable à l'émergence des projets Organisation de l'accueil des touristes sur les exploitations agricoles Valorisation des démarches de qualité, voire de labellisation Regroupements des structures à vocation touristique Communication :

			création de supports et organisation
Echéances	2011	2012	à partir de 2012
Indicateurs	Diagnostic validé	Stratégie validée	Nombre d'hébergements, de lieux de restauration, d'activités diverses créées